

Nota : Nous avons mis à jour le modèle d'avis que la SADC avait élaboré, en consultation avec le secteur, en prévision de l'entrée en vigueur le 30 avril 2022 des nouvelles modalités de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif concernant les renseignements sur les dépôts en copropriété et en fiducie*. Le but de ce modèle est d'aider les institutions membres de la SADC à uniformiser les messages qu'elles doivent transmettre régulièrement aux déposants fiduciaires, conformément à la Loi sur la SADC et aux règlements administratifs de la Société.

On s'attend à ce que les institutions qui utilisent le modèle en adaptent le contenu à leurs besoins et veillent à respecter les exigences de la SADC.

Le modèle vous est fourni à titre de référence seulement et n'a pas valeur de conseils juridiques. La SADC ne garantit aucunement la qualité, l'exactitude et l'exhaustivité du modèle, ni son adaptation à un usage particulier.

<01 0 0000001> <PKGSEQ> <RPRTGRP>

<Insérer la date>

Jean Untel

PCTBAG01 April 2021 - 103083-P01-E>

88, boul. René-Lévesque Ouest, 13^e étage

Montréal (Québec) H3J 0B8

Madame, Monsieur,

En qualité de membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), <nom de l'IM> est tenue de rappeler chaque année [<https://www.sadc.ca/communaute-financiere/a-l-intention-des-fiduciaires/a-l-intention-des-fiduciaires-professionnels/echeancier/>] à ses déposants fiduciaires qu'ils doivent lui communiquer des renseignements à jour sur les bénéficiaires de leurs dépôts.

Vous recevez le présent avis parce que, selon nos dossiers, vous êtes le fiduciaire d'un dépôt en fiducie confié à <nom de l'IM> pour le compte de tiers (les bénéficiaires).

À ce titre, il importe que vous respectiez certaines obligations pour que les dépôts en question demeurent protégés par la SADC, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par bénéficiaire.

Voici ce que vous devez faire :

- Confirmer que le dépôt est détenu en fiducie
- Nous communiquer le nom complet de chaque fiduciaire du dépôt et l'adresse d'au moins un d'entre eux (s'il y en a plus d'un)
- Nous communiquer le nom complet et l'adresse de chaque bénéficiaire du dépôt
- Nous communiquer, s'il y a plus d'un bénéficiaire, le droit de chacun sur le dépôt, en dollars ou en pourcentage

Nous joignons à la présente un formulaire qui vous aidera à nous transmettre ces renseignements sur les bénéficiaires de vos dépôts en fiducie par **le 30 avril**. **[L'IM doit préciser ici de quelle manière le fiduciaire peut transmettre les renseignements exigés.]**

Nous vous prions de nous faire parvenir ces renseignements pour que les données sur votre compte demeurent à jour et que les dépôts en question continuent de bénéficier de la protection maximale d'assurance-dépôts. En effet, la SADC se base sur les renseignements qui figurent dans nos registres pour calculer la protection visant ces dépôts.

Si vous avez des questions au sujet de vos dépôts en fiducie ou du formulaire ci-joint, vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante :

[Coordonnées de l'IM]

Pour en savoir plus sur les responsabilités des déposants fiduciaires, consultez la page suivante :

<https://www.sadc.ca/communaute-financiere/a-lintention-des-fiduciaires/>

Veillez noter par ailleurs que certains fiduciaires qui agissent à titre professionnel peuvent être reconnus comme fiduciaires professionnels aux fins de l'assurance-dépôts. Pour savoir si vous êtes un fiduciaire professionnel et s'il serait avantageux d'être reconnu à ce titre, veuillez consulter la page suivante :

<https://www.sadc.ca/communaute-financiere/a-lintention-des-fiduciaires/a-l-intention-des-fiduciaires-professionnels/>